



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS  
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**  
**315 rue des Frênes - 69590 POMEYS**

**Extrait du registre des délibérations  
Comité Syndical du 21 mars 2025**

**DELIBERATION N° 2025-021**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Genis l'Argentière, après convocation légale du 7 mars 2025.

Nombre de membres :  
En exercice : 143

Secrétaire de séance : André MOINE

Présents : 80

**PRÉFECTURE DU RHÔNE**

Votants : 81

Reçu le 14 AVR. 2025

Quorum : 73

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Affichage : 10/04/2025

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (LHOMME L), BEAUVALLON (FAURAT G), BESENAY (PINET B), BIBOST (BONNARD F), BRULLIOLES (FRANCON A), BRUSSIEU (RUIZ S), CHAMBOST LONGESSAIGNE (SOULARD R, VINCENT A), CHAUSSAN (BESSON C), CHEVRIERES (BASSON B), CIVENS (BORDET G; FAJWISIEWICZ O), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN (FOUILLAT J), COTTANCE (SEYTRE M), EPERCIEUX SAINT PAUL (FARGE C), ESSERTINES EN DONZY (BOCHARD F), GREZIEU-LE-MARCHE (BLANCHARD D; HODOUL Y), HAUTE-RIVOIRE (MICHEL A; CHAVEROT G), JAS (RODRIGUE M; HENRIQUES M), LA CHAPELLE-SUR-COISE (GUINAND JM; FLECHET L), LARAJASSE (BRUYAS JM; GUINAND R), LONGESSAIGNE (CHAUSSENDE A), MARINGES (PONCET JM; CROZIER B), MONTCHAL (MELAY P), MONTROMANT (JEANNE MC), MONTTROTTIER (CHAVEROT B; POISSON JF), NERONDE (BAUDOUIN R; FECHE S), PANISSIERES (FONGARLAND JJ; GONZALEZ E), POMEYS (GOUTAGNY JM; LUXEMBOURGER D), POUILLY LES FEURS (MOINE A; MAILLAVIN P), RONTALON (JOYAUX M), ROZIER EN DONZY (FOUGERE G), SALT EN DONZY (COMMEAT N; VACHERON D), SALVIZINET (PRUDHOMME E), SOUZY (PUPIER C; VERNAY P), ST ANDRE LA COTE (DRAGOL I), ST BARTHELEMY LESTRA (MICHEL A), ST CYR LES VIGNES (COURT G; DENIS G), ST DENIS SUR COISE (FAURE G; CHARRETIER B), ST ETIENNE METROPOLE (CHILLET M; DRID H; JOLY H), ST GENIS L'ARGENTIERE (VOLAY J; BASTION A), ST JULIEN SUR BIBOST (VANEL T), ST LAURENT DE CHAMOUSSET (SIMON Y), ST MARTIN EN HAUT (FAYOLLE B; VERICEL F), ST MARTIN LESTRA (SAMOUILLER E; RAMBAUD C), STE AGATHE EN DONZY (PRUDHOMME D; GAGNAIRE B), STE FOY L'ARGENTIERE (BUFFARD G), VALEILLE (DEROSIER P), VILLECHENEVE (BLANC D; SARCEY C), VIOLAY (PALAIS JC), VIRIGNEUX (LAVAL D), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (CHARMET M; CHARMY P; DAROUX F; FOND F; RACHEDI Y; RODDE C; TESTE D)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

COISE (GUINAND J), RIVERIE (MAISONNEUVE E), ST CLEMENT LES PLACES (SEVE O; GEY P), ST MEDARD EN FOREZ (BOUTEILLE M; SIRGUEY L), SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (BANINO J; TOINET G), ST ETIENNE METROPOLE (BONNET B).

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

BRUSSIEU (VENET M – donne pouvoir à RUIZ S)

**Objet: Subvention aux associations « Keur d'Afrique et Caritas Dakar » et « Saint Chamond Espoir »**

**Objet: Subvention aux associations « Keur d'Afrique et Caritas Dakar » et « Saint Chamond Espoir »**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, chaque année depuis 2005, le Syndicat verse une subvention à des associations humanitaires.

Ces aides ont permis de financer des programmes d'investissements en Afrique et d'apporter de l'eau à ceux qui en sont privés.

Il précise que, depuis 2015, cette aide est basée sur la somme de 0.35 € par abonné.

Le nombre d'abonnés sur le Syndicat, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, s'élève à 37 426, ce qui représente une subvention maximum, de 13 099 € pour l'année 2025. A ce montant vient s'ajouter le reliquat 2024 d'un montant de 3 684 €. La subvention 2025 est donc de 16 783 €.

Il souhaite que cette aide soit attribuée aux associations « Keur d'Afrique et Caritas Dakar » et « Saint Chamond Espoir » pour le financement des projets suivants :

- **Association Keur d'Afrique et Caritas Dakar** : Réalisation d'une canalisation d'eau potable de 1,235 km et mise en place de 8 bornes fontaine dans les villages de la commune de Diarrère au Sénégal.  
La demande de subvention est de 4 400 euros soit environ 40% du montant total de l'opération qui est de **11 143 €**.
- **Association Saint Chamond Espoir** : Acheminement d'une source par un réseau enterré jusqu'au village de Bhalche Besi au nord-ouest de Katmandou au Népal.  
Il est proposé une subvention de 12 383 euros et le coût total de l'opération de **50 000 €** environ.

**Soit un total de 16 783 €.**

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **CONFIRME** que la participation humanitaire s'élève, pour 2025, à la somme de 0.35 € par abonné.
- ✓ **NOTE** le reste à réaliser de 2024 d'un montant de 3 684 €.
- ✓ **DIT** que cette participation représente un montant maximum de 16 783 € pour l'exercice 2025.
- ✓ **DECIDE** de verser une subvention de 4 400 € à l'Association « Keur d'Afrique et Caritas Dakar » et une subvention de 12 383 € à l'Association « Saint Chamond Espoir »
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6743 du Budget Primitif 2025.
- ✓ **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Bernard CHAVEROT

*SYNDICAT MIXTE  
des monts  
du Lyonnais  
et de la  
basse vallée  
du Gier  
63590 POMEYS*

Le secrétaire de séance  
André MOINE

*Moine*